

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°44/2020

L'an **deux mil vingt**, le 09 juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Isabelle **ROUSSET**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Fadoi **AQADDOURI**, Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, MM. Lébicha **MANOUKIAN**, Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Procurations : Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Christine **TROUBA** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), M. Anthony **NIAVET** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

**Objet : CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE – LOT n°7
ELECTRICITE – AVENANT n° 1**

Exposé du Maire

Par délibération du 28 novembre 2019, le Conseil Municipal a attribué les différents lots constituant le marché de travaux pour la réalisation d'un restaurant scolaire rue du 8 mai 1945.

Le lot n° 7 - Electricité a ainsi été attribué à l'entreprise CASELLA pour un montant total de 19 356 €. hors taxes, soit 23 227,20 €. TTC.

L'installation électrique prévoyait initialement une puissance correspondant au tarif "bleu". Cependant, les équipements devant être alimentés nécessitent une puissance électrique supérieure, ce qui implique le passage au tarif "jaune".

De ce fait, les travaux d'alimentation électrique ont été réévalués et il est nécessaire de prendre un avenant au marché initial du lot en question.

L'avenant portera sur une somme de 2 772 €. hors taxes, soit 3 326,40 €. TTC, représentant une augmentation de 14,32 % du montant du marché initial qui passera de 19 356 €. hors taxes (soit 23 227,20 €. TTC) à 22 128 €. hors taxes (soit 26 553,60 € TTC).

Cet avenant a été validé par le maître d'œuvre.

Le Conseil est appelé à statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Approuve l'avenant n° 1 au lot n° 7 "Electricité" tel que présenté dans l'exposé du Maire.

☞ Autorise ce dernier à signer cet avenant, ainsi que tout document utile à sa mise en œuvre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 13 juillet 2020
Le Maire,

